



Le mot du maire

La rentrée scolaire de cette année a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

A l'échelle nationale cette réforme a amené de longs débats.

Pour ce qui est de notre commune le seul débat a porté sur les horaires, les intervenants et non pas sur le contenu. En effet depuis 1996 nous bénéficions pour l'école de la Roche de Rame des contrats éducatifs locaux qui sont les précurseurs de la réforme des rythmes scolaires.

Ce dispositif nous a permis d'appréhender avant l'heure cette réforme et sa mise en place n'a, en rien, soulevé le doute.

Cependant et le « bémol » est de taille, ce sont les collectivités locales qui supportent financièrement cette réforme dont le coût est d'environ 25.000 € pour notre commune. L'enjeu est important car cette dépense obligatoire s'inscrit dans un climat « tendu » pour les collectivités locales qui doivent néanmoins poursuivre leurs investissements.

Investir est nécessaire pour entretenir, développer et innover :

- Aujourd'hui sur le parc du château avec l'achèvement prochain des travaux de la maison des associations et du mur du parc mais aussi le goudronnage de nos routes aux quartiers de la Combe et des Frairies.

- Demain avec la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune portée par le syndicat d'Éclairage Public du Guillestrois, avec la réfection indispensable de nos routes de montagnes, avec l'aménagement du parvis de l'église dès les financements

Entre Lacs et Durance



obtenus, la réfection de notre école, l'aménagement du centre village, la réfection autour des H.L.M. avec aussi quelques petits projets comme la rénovation du four et de la forge de la Fare et le sentier du Canal du Serre Duc.

Résumer l'action municipale aux seuls travaux serait cependant bien réducteur, la nouvelle équipe municipale souhaite mettre en place une meilleure communication.

Nous souhaitons connaître votre opinion, vos souhaits, vos aspirations et nous vous invitons à répondre aux questionnaires que vous trouverez en annexe de ce numéro d'Entre Lacs et Durances.

Vous trouverez également dans ce numéro de votre bulletin Municipal des informations sur la bibliothèque, sur la vie de notre communauté des communes, une information sur l'évolution indispensable de la facturation d'eau ainsi que sur les démarches d'inscriptions sur les listes électorales. Les fêtes de fin d'année approchent, les membres du CCAS et les enfants de l'école à l'aide des intervenants, nous ont présenté comme chaque année un beau spectacle de Noël.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bonne et heureuse année 2015.

Les Subventions Logement

Vous envisagez de refaire vos façades et/ou vos toitures ? avant tout travaux, pensez à contacter le Calhaura. Le Calhaura (Centre d'Amélioration du Logement), œuvre pour améliorer les conditions de logement. Cette association vous assiste dans vos projets de réhabilitation de façades et de toitures, elle vous aide à constituer vos dossiers de demande de subvention. Afin de savoir si votre projet de rénovation façades-toitures peut être subventionné, contactez :

Le calhaura PACT 05, www.pact-05.org
mail contact@pact-05.org, téléphone 04.92.51.53.34.

Facturation de l'eau potable



suite à de nombreuses difficultés informatiques rencontrées par le service de facturation de l'eau potable, le Conseil Municipal, en date du 17 octobre 2014 a voté favorablement pour modifier le règlement intérieur du service de l'eau potable.

La facturation du mois de novembre (l'acompte sur consommation de 50 %) est supprimée.

Nouvelle facturation à compter du 17 10 2014 :

Mars 2/3 de la part fixe, soit 8 mois du 1er janvier au 31 août

Juillet 1/3 de la part fixe plus consommation réelle

Pensez au recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois suivant le seizième anniversaire. La mairie remet alors une attestation de recensement., indispensable pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)



Liste électorale, pensez à vous inscrire.



L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter. Les inscriptions déposées en 2014 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2014. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées à la mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2014 inclus avec pièce d'identité et justificatif de domicile.

Votre Mairie de La Roche de Rame vous accueille du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h

État civil

Naissances

CERTAIN Marianne, Andrée , Any 13/07/14

LAMICHE Sacha, Pierre , Henry 13/08/14

ALBRAND Ambre, Garance, Maéline 12/10/14

CLAVEL Basile, Merlin 13/10/14

CARBALLAR Manuel, Evan 17/10/14

Décès

MALO Georges, Joseph, Louis -17/08/14

DECORSE Stéphane, Sylvain - 16/09/14

Marie Joséphine ACHARD épouse Vieux,
17/01/14 à La Seyne-Sur-Mer (Var)

Les dates à retenir

Arbre de NOËL : 14/12/2014

Vœux du Maire : 09/01/2015

Repas des Aînés : 17/01/2014

Site Internet : Questionnaire à destination des habitants de LA ROCHE DE RAME

Le conseil municipal projette de créer un site Internet de la commune de La Roche de Rame. Vous trouverez dans ce numéro un questionnaire qui nous permettra de mieux connaître l'utilisation que vous faites d'Internet et de mieux cerner vos attentes et vos besoins.

Merci de le remplir et de le retourner à la mairie : mairie.rochederame@orange.fr

DE MULTIPLES OUVRAGES VARIÉS A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est ouverte à tous, petits et grands, tous les mercredis de 16 h à 19 h. La municipalité a entièrement rénové l'an dernier le local accueillant ce pôle culturel dans une ambiance conviviale et feutrée. Deux fois par an, dans le cadre d'une convention avec la bibliothèque départementale de prêt (service du Conseil Général), le bibliobus s'arrête devant la bibliothèque du village et plus de 300 ouvrages sont ainsi renouvelés. C'est en septembre dernier que les bénévoles ont ainsi choisi les livres qui devraient satisfaire petits et grands. D'autre part, une malle pour les bébés lecteurs a été confiée pour une durée de deux mois et permettra d'aller à la crèche afin que les bénévoles sensibilisent, dès leur jeune âge, les petits pensionnaires de ce service situé à côté de la mairie. Des ouvrages récents ont été acquis et toutes les personnes intéressées sont invitées à venir rencontrer les bénévoles, sans engagement de leur part, et peut-être devenir adhérent de la bibliothèque afin de trouver, ou de retrouver, le plaisir de lire et de s'évader dans de lointains voyages où l'imagination se conjugue avec les émotions.



Trois des six bénévoles qui accueillent les lecteurs

LA COMMUNAUTÉ DU PAYS DES ÉCRINS, POUR QUOI FAIRE ?

Une communauté de communes, c'est des communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

En 2013, 98,3 % des communes françaises faisaient partie d'une structure intercommunale. Aujourd'hui, une grande partie des services publics locaux et des équipements structurants relèvent en France d'une gestion mutualisée à l'échelle intercommunale.

La Communauté de communes du Pays des Écrins a vu le jour le 14 décembre 2000 (arrêté préfectoral). Elle exerce en lieu et place des 9 communes membres, un certain nombre de compétences définies par ses statuts :

- aménagement de l'espace
- développement économique et touristique
- activités culturelles et sportives, activités de pleine nature
- protection et mise en valeur de l'environnement
- assainissement
- politique du logement et du cadre de vie
- action sociale d'intérêt communautaire

Ces compétences se traduisent par des services au public qu'une commune comme la notre ne pourrait assurer seule en raison du coût et des moyens humains et matériels que cela représentent.

La Communauté de communes du Pays des Écrins nous permet de bénéficier de :

- l'assainissement collectif et non collectif
- la collecte et la gestion des déchets ménagers
- les transports scolaires et intercommunaux
- la maison de santé
- les activités de pleine nature
- le relais de services public
- le relais de service aux entreprises
- les agences postales intercommunales
- l'aménagement et le développement des activités à vocation économique
- les établissements d'accueil des jeunes enfants
- le centre social, l'accueil de loisirs sans hébergement
- le service jeunesse et prévention et l'école de musique intercommunale.

La CCPE compte une centaine de salariés, pour un budget de fonctionnement de 11,16 millions d'€ et un budget d'investissement de 6,67 millions €. 24 élus siègent au CONSEIL COMMUNAUTAIRE et le président est M. C DRUJON D'ASTROS. Les réunions du conseil communautaire sont publiques, comme le sont les réunions du conseil municipal.

Les réunions des élus

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2014

Présents : Michel FRISON, Jean Robert RICHARD, Gilbert AVERSA, Frédérique FLANDIN, Jean François ALBRAND, Églantine DELCROIX, Olivier CHIENNO, Daniel ALLARD, Odile PERALDO-CARRIER, Geneviève GENEROSI, Colette ALBRAND, Agnès ANTOINE, David GAUTIE

Pouvoir : Jean Robert RICHARD donne tout pouvoir à Michel FRISON

Absent : Pierre HILDEBRANDT

Michel FRISON ouvre la séance en remerciant les nouveaux gérants du camping pour l'apéritif offert.

Secrétaire de séance : Églantine DELCROIX est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/05/2014

Vote à l'unanimité

II COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

URBANISME

Gilbert AVERSA : Il convient de déclasser une partie des parcelles situées à l'entrée du parc du château en domaine public. Ces parcelles serviront désormais de parkings à usage public. Pour le raccordement électrique, EDF aménagera à sa charge le réseau jusqu'au bâtiment de la maison des associations. Le seul coût pour la commune sera la délimitation des parcelles à déclasser par un géomètre, des devis seront demandés dans ce sens.

Un courrier a été envoyé au maître d'œuvre afin de surseoir à l'obligation de création d'un mur en béton pour prévenir des risques d'inondation jusqu'à la création des parkings, cette obligation résulte du PPR.

- Échange de terrain au Bathéoud avec Mme Desfontaines et M. Terracol et déclassement du domaine public afin de régulariser une situation existante. Une délibération sera votée en ce sens lors de ce Conseil Municipal.

BIBLIOTHÈQUE

Jean François ALBRAND : Les bénévoles actuels de la bibliothèque sont Simone BARTHELEMY, Mireille MOUTIER, Sonia DA SILVA, Mr et Mme FOUCRAS. 44 personnes adhèrent à la bibliothèque mais 15 fréquentent ce lieu de manière régulière (moyenne de 6 personnes par permanence). De nouveaux bénévoles se sont manifestés de manière non officielle mais Jean François ALBRAND souhaite que le nombre de bénévoles reste limité.

Un nouveau règlement intérieur est actuellement à l'étude, il sera soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal dès son achèvement.

Les nouveaux horaires de la bibliothèque sont les suivants : de 16h à 19h les mercredis, la permanence du vendredi a été supprimée car personne ne venait à la bibliothèque ce jour-là. Des animations vont être prévues :

Avec la crèche.

Avec l'école.

Ainsi que des animations ponctuelles (fête de l'école). Des contacts ont également été pris avec des écrivains pour qu'ils viennent présenter leurs ouvrages à la bibliothèque.

Michel FRISON indique qu'il est préférable d'ajourner la délibération n°7 « Élection des membres de la commission Bibliothèque » dans la mesure où la commune souhaite que cette commission soit composée d'élus(e)s et de personnes choisies hors du conseil municipal.

CAMPING

Élisabeth RICHARD : Une réunion a eu lieu afin de décider des suites à donner aux différends avec l'ancienne gérante du camping qui n'a pas effectué les visites obligatoires ni les remises aux normes.

De nombreux frais ont du être supportés par la commune (environ 6 000€).

Les candidatures pour l'embauche des surveillants de baignade ont été examinées. Deux personnes ont été retenues, une personne à 35h et une personne pour effectuer son remplacement.

TOURISME

Agnès ANTOINE : Une personne a été embauchée pour tenir le point d'information du Lac : 30h par semaine. Une convention a été signée avec la commune de Freissinières pour le remplacement de l'agent embauché une journée par semaine.

Un dépliant va être édité par la commune afin de renseigner les touristes sur les activités et services existants sur la commune. Le Bon A Tirer sera envoyé en fin de semaine et le document disponible dès le 10 juillet.

COMMUNICATION

Agnès ANTOINE : Une prochaine réunion aura lieu lundi soir pour finaliser le bulletin municipal qui devrait paraître début juillet.

Une discussion aura également lieu sur la création d'un site internet sur la commune, le bulletin municipal pourra être mis en ligne.

RYTHMES SCOLAIRES

Élisabeth RICHARD : La compétence CEL, appartient à la Communauté des Communes Pays des Écrins,



une réunion aura lieu le 10 juillet afin de discuter de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il serait intéressant d'ouvrir les enfants à de nouvelles activités.

PATRIMOINE

Jean François ALBRAND: Parcours thématique qui longe le canal du Serre Duc. La Communauté des Communes du Pays des Écrins ne finance pas la réfection du canal (le curage) mais l'entretien du sentier et l'achat des panneaux. Ces travaux sont financés sur des fonds européens. Plusieurs élus trouvent l'initiative intéressante mais il faut savoir si ce sentier va continuer dans les années futures à être entretenu.

Jean François ALBRAND: va demander plusieurs devis pour le curage du canal.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PATRIMOINE DU 11/06/2014

Étaient présents :

Michel Frison, maire
Élisabeth Richard, adjointe
Jean-François Albrand, conseiller municipal
Jean-Robert Richard, adjoint
Francis Massieye, groupe « les passeurs de mémoire »
Jean Foucras, groupe « les passeurs de mémoire »
René Baridon, groupe « les passeurs de mémoire »
Colette Duc, association « Patrimoine »
Philippe Perrin, association « Patrimoine »
Paul Billon-Grand, association « Patrimoine »
JF Albrand, vice président de la commission, ouvre la séance et remercie les participants.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - inventaire du patrimoine mobilier et immobilier
- 2 - mise en valeur de ce patrimoine
- 3 - priorités à définir
- 4 - propositions des associations

I. Inventaire du patrimoine mobilier et immobilier

Ce qui est communal :

Les deux pompes à incendie (et notamment celle à bras), le corbillard, les roues de haquets, la forge (et le four à pain à proximité), la charrette, la herse et le Bayard (don d'un particulier), l'église, les chapelles, les fours à pains, les fours à poix, les sentiers, les canaux, les fontaines, les vestiges des réfugiés espagnols, et enfin, l'histoire sur le Planet, les carrières de marbre rose, la culture des fruits, de la lavande, des vignes, les blocs erratiques, les pierres gravées.

Ce qui est privé :

L'éco musée, les photos et cartes postales anciennes, les pressoirs, certains fours à pains, Le matériel ancien (pour la culture et autres)

N.B. : cette énumération n'est pas exhaustive.

II. Mise en valeur de ce patrimoine

La pompe à incendie (à bras) a été restaurée par les passeurs de mémoire. Elle est actuellement stockée dans une écurie. Il est proposé de la mettre en valeur sur la gloriette du « château » qui sera prochainement

reconstruite. Le précédent conseil municipal y avait déjà songé. Ce projet faisant l'unanimité, il est donc décidé de soumettre cette idée au conseil municipal. Les passeurs de mémoire et l'association Patrimoine se chargent de proposer un texte explicatif qui illustrera l'exposition de la pompe en relatant l'origine de son achat et son utilisation jusqu'à sa réforme. Ce texte sera remis à JF Albrand qui le soumettra à l'approbation du maire et du conseil municipal.

Il est suggéré de voir ce qui a été fait dans ce sens à Villard Saint Pancrace.

Réalisation d'un appentis contre le mur du parc du « château » parallèle à la voie ferrée.

Afin d'exposer et de mettre à l'abri les autres matériels (charrette, pompe à incendie « coccinelle », corbillard, herse, bayard, roues de haquets et tout ce qui est matériel lourd ancien), l'idée de la construction d'un appentis est retenue. Le maire y est favorable, ce projet sera à l'étude du conseil municipal afin de déterminer son coût et les moyens de sa réalisation (employés communaux ? entreprise ? compagnons du devoir ? association d'insertion ?)

La forge (située à la Fare)

Les participants sont unanimes pour qu'il y ait une restauration de ce patrimoine appartenant désormais à la commune. L'intérêt serait que cette forge fonctionne comme avant, même si l'eau du canal ne serait plus le « moteur » du soufflet. En effet, le canal n'est sans doute plus opérationnel. La restauration doit engager la réparation de l'ensemble à l'identique telle que, par exemple, les portes qui ne doivent pas être remplacées par des neuves mais qui doivent subir une réparation. Il est suggéré de faire appel aux « compagnons de devoir » de L'Argentière. L'association « le gabion » est également en mesure de faire ce type de travaux. La fondation du patrimoine peut nous aider dans ces démarches et il est envisagé d'adhérer à cette structure. Cette idée sera soumise au conseil municipal.

La porte latérale de l'église

Elle est en mauvais état et des devis seront sollicités auprès d'entreprises ayant un agrément par les monuments historiques.

En ce qui concerne la porte principale, elle fera l'objet d'une étude ultérieure compte tenu du coût important probable de sa restauration.

Les pressoirs

La commune est propriétaire de deux caves (l'une au mas des Bruns actuellement mise à disposition de la personne qui fabrique des jus de fruit, et l'autre située sous le bar central, et plus précisément sous le logement loué à Elie Aillaud). Il conviendra de vérifier ce que ces caves contiennent éventuellement en matière de pressoirs. D'autre part, Monsieur Sarde est prêt à donner son pressoir. En conséquence, l'éventuel démontage (si cela est réalisable) de ce pressoir pour l'installer dans la cave proche du bar central sera à étudier. Cela aurait l'avantage d'être central et dans la zone de réhabilitation du centre du village.

III. Priorités à définir



La pompe à incendie (à bras) pourra être installée sur la gloriette dès la fin des travaux du « château » soit, pour se donner un peu de marge, en début d'année 2015.

L'appentis au fond du parc du « château » pourrait être réalisé dans le courant de l'année 2015 (sous réserve de la mise à disposition de financement ou de la disponibilité des employés communaux, selon les choix retenus).

La restauration de la forge, et aussi de la porte latérale de l'église, vont nécessiter l'obtention de devis puis de subventions. On peut parler de réalisation éventuelle en début d'année 2016.

L'éventuel déménagement du pressoir de Monsieur Sarde vers la cave située sous le bar central pourrait être envisagé au printemps 2015.

Le parcours thématique du sentier longeant le canal de Serre Duc

Les panneaux sont à l'étude et cette réalisation ne verra le jour que dans quelques mois. Ils sont financés par la communauté de communes (en partie par des fonds européens). En revanche, le curage du canal (qui n'est plus utilisé depuis fort longtemps) est à la charge de la commune. Une mini pelle mécanique sera louée pour en faire une partie et l'association d'insertion « les environneurs » sera vraisemblablement missionnée pour réaliser le plus difficile. Toutefois, les associations du village, concernées par ces travaux, pourront intervenir à l'instar de ce qui a déjà été fait par le groupe des chasseurs.

IV. Propositions des associations

Elles ont été exprimées tout au long de la réunion et le conseil municipal les remercie de leur participation active.

La séance est levée à 19 h 30.

Compte rendu rédigé par JF Albrand, vice président de la commission patrimoine

ALPAGE

Daniel ALLARD :

COMPTE RENDU COMMISSION ALPAGE FORET ET AGRICULTURE - Jeudi 16 juin 2014 à 20h30

Présents : ALLARD Daniel, AVERSA Gilbert, ANTOINE Agnès, FLANDIN Frédérique, FRISON Michel

1/ ORGANISATION DES CORVÉES D'AFFOUAGE.

2 corvées seront organisées les 21 et 28 JUIN 2014.

37 inscrits à ce jour.

3 « gardes coupé » / BAVAIS Yann, FRISON Bernard et AVERSA Gilbert.

Ils sont chargés du marquage des lots, de l'équité des lots distribués ainsi que de la police de l'affouage.

Gilbert AVERSA précise que le secteur de Pra-Reboul est réservé aux femmes seules et aux personnes âgées.

Il n'y a pas de forêts domaniales (appartenant à l'État) sur la Roche de

Rame.

Les travaux prévus en affouage sont :
réfection sentier de l'Eyrette aux Puy,
réfection sentier du Villard à Pra Chapelle,
réfection de la passerelle du « Pitcharet »
nettoyage du sentier d'interprétation de la ripisylve dans l'Isclé de Pra Reboul.

2/ PROJET DE REFECTION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES DE MONTAGNE

Les routes permettant l'accès au Lauzet sont en mauvais état et une réfection est urgente.

Cependant les contraintes budgétaires importantes et l'absence de financements disponibles pour cette rénovation réfection seule ne permettant pas les travaux pourtant nécessaires.

Cependant des possibilités de financement (pouvant aller jusqu'à 80 %) existent à la condition de créer de nouvelles pistes permettant l'extension de l'exploitation forestière.

Une prochaine rencontre avec les services de l'ONF est prévue afin d'évoquer l'ensemble des services proposés par l'ONF ainsi que les possibilités pouvant permettre la réfection des routes du Lauzet dans des conditions financièrement susceptibles et raisonnables.

3/ LE GROUPEMENT PASTORAL

La montée en Estive est prévue le 10 juin. Le loyer annuel demandé au groupement pastoral est de 1 500 €.

Monsieur le Maire rappelle que ce loyer ne permet pas de couvrir les dépenses liées à l'ensemble des cabanes pastorales et qu'à l'avenir il sera nécessaire d'entreprendre une **réfection afin qu'à minima** nous puissions équilibrer nos dépenses. (par exemple étudier la faisabilité de la location de Néal et du Lauzet pour un troupeau de bovins comme cela était le cas jusqu'à la fin des années 80 en y intégrant les recettes potentielles ainsi que les dépenses liées à cette nouvelle affectation).

QUESTIONS DIVERSES :

Pour les sites d'escalades : il sera souhaitable de passer une convention avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade afin de prendre en charge les visites de contrôle ainsi que l'entretien des différentes voies d'escalades.

FINANCES

Odile PERALDO-CARRIER : une réunion a eu lieu afin d'étudier la reconduction de la ligne de trésorerie à compter du 12 août. Une délibération sera proposée aux membres du Conseil Municipal en ce sens.

CCAS

Églantine DELCROIX : une première réunion a eu lieu



le 23 juin pour préciser les règles d'organisation du CCAS. (Règle de la confidentialité ...) Plusieurs devis seront demandés pour l'organisation du repas des aînés (6).

Arbre de Noel des enfants: les conditions d'éligibilité aux cadeaux des enfants ont été revues: les enfants jusqu'au CM2 y auront droit.

Une prochaine réunion aura lieu le 9 juillet à 18h30.

Michel FRISON insiste sur le fait qu'il faut aussi par les achats de fin d'année insuffler de l'argent dans l'économie locale.

V. DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A APPROBATION

OBJET: ADMISSIONS EN NON VALEUR. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Madame la Trésorière d'accepter en admissions en non valeur certaines créances dont le montant est devenu irrécouvrable pour la commune du fait du départ et de l'impossibilité de retrouver ces personnes, de la faillite de certaines sociétés ou du montant modique de la somme à recouvrer.

Le montant proposé en admissions en non valeur pour le budget général de la commune dont le montant s'élève à 317.39 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire acceptent ces admissions en non valeur autorisent ce dernier à émettre un mandat un compte 6542 admissions en non valeur d'un montant de 317.39 euros sur le budget général de la commune.

Sens Du Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

OBJET: Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Provence Alpes Corse

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a besoin d'une ligne de trésorerie en particulier cette année ou de gros travaux débutent et ce afin de gérer au mieux le décalage entre le paiement des factures et les encaissements de subventions et de garantir les paiements aux entreprises en temps et en heures.

Pourcela, une ligne de trésorerie devient indispensable. Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel FRISON, Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Provence Alpes Corse (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une

ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000.00 Euros dans les conditions ci-après indiquées : La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant: 150 000 Euros
Durée: 364 jours maximum
Taux d'intérêt applicable à un tirage EONIA + marge de 2,20 % à chaque demande de versement de fonds)

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts: mensuelle à terme échu
- Frais de dossier: 450 Euros
- Commission d'engagement: 0 Euro
- Commission de gestion: 0 Euro
- Commission de mouvement: 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation: 0,25 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article-3

Le Conseil Municipal autorise le Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Sens Du Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14



OBJET : CRÉATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser:

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, *(besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'État, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).*

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet et la nécessité de créer un poste d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet suite à la promotion interne de madame Kléber Clarisse.,

Le Maire propose à l'assemblée,
FONCTIONNAIRES

la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE, à la majorité moins une abstention (Jean-François ALBRAND):

la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires

<u>Sens Du Vote</u>	
Contre:	0
Abstention:	1
Pour:	13

OBJET : AVENANT N ° 1. MARCHÉ. RÉHABILITATION DES ÉCURIES DU CHÂTEAU EN MAISON DES ASSOCIATIONS. LOT N ° 2 ENTREPRISE ADAMCZYK.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 pour le lot n°2 de l'entreprise ADAMCZYK d'un montant HT de 590 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- adoptent l'avenant N°1 pour le lot n°2 de l'entreprise ADAMCZYK d'un montant HT de 590 euros

<u>Sens Du Vote</u>	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	14

OBJET: AVENANT N°2. CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE. MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE. MAISON DES ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet d'architecture LG ARCHITECTURE de Guillestre pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°2 afin de substituer le bureau d'études BERIM par les bureaux d'études SORAETEC et COTIB à partir de la phase Consultation Entreprises dont le mandataire est LG ARCHITECTURE et de réactualiser le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre au montant réel des marchés contractés par la mairie de la Roche de Rame (y compris avenants et nouveau marché). Le taux de rémunération restant inchangé, le montant passant de 22 325.00 euros HT à 27 759.00 euros HT.. Aucune autre modification n'est apportée au marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire adoptent l'avenant N°2 afin de substituer le bureau d'études BERIM par les bureaux d'études SORAETEC et COTIB à partir de la phase Consultation Entreprises dont le mandataire est LG ARCHITECTURE et de réactualiser le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre au montant réel des marchés contractés par la mairie de la Roche de Rame (y compris avenants et nouveau marché). Le taux de rémunération restant inchangé. Aucune autre modification n'est apportée au marché de maîtrise d'œuvre.

<u>Sens Du Vote</u>	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	14

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR L'OFFICE DU TOURISME DE LA ROCHE DE RAME.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'embauche cet été d'une personne à l'office du tourisme de la Roche de Rame à hauteur de 30 heures hebdomadaires tous les jours de 13 à 18 heures.

Afin de procéder à son remplacement pendant son jour de congés, l'agent recruté pour l'office du tourisme de Freissinières sera mis à disposition une journée par semaine.

Monsieur le Maire propose donc de signer une convention de mise à disposition avec la mairie de



Freissinières afin de rembourser le salaire ainsi que les charges complémentaires de l'agent durant sa journée de travail à l'office du tourisme de la Roche de Rame.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :
approuvent l'exposé de monsieur le Maire autorisent ce dernier à signer la convention de mise à disposition avec la mairie de Freissinières.
autorisent monsieur le Maire à mandater les sommes correspondants aux salaires et charges de l'agent recrutés par la mairie de Freissinières.

Sens Du Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

OBJET : CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer les emplois des personnels contractuels saisonniers pour la saison 2014.

Il propose les emplois suivants :

Personnel technique : un poste du 10 juillet au 22 août 2014 à temps complet, occupé par deux personnes différentes.

Surveillance de baignade : un poste à temps complet du 5 juillet au 31 août 2014 et un poste à temps non complet pour en assurer son remplacement lors de son jour de congé.

Agent d'accueil au point d'information du lac : un poste à temps non complet du 3 juillet au 24 août 2014 (son remplacement sera assuré par l'agent d'accueil remplaçant du point d'information de l'office du tourisme de Freissinières).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'exposé de Monsieur le Maire décident de créer les emplois contractuels saisonniers énumérés ci-dessus.

Sens Du Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

Objet : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (annule et remplace la délibération en date du 15 mai 2014)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer les 6 membres du Conseil d'Administration du CCAS issus du Conseil Municipal.

Conformément à la législation en vigueur il indique qu'une seule liste est présente lors de cette élection, la désignation des membres du CCAS se faisant bien au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et à bulletins secrets. Monsieur le Maire invite donc l'assemblée à procéder à l'élection de ces membres :

Sont candidats membres du conseil municipal : DELCROIX Églantine, PERALDO CARRIER Odile, ALBRAND Colette, GENEROSI Geneviève, RICHARD Élisabeth, ANTOINE Agnès

Après élection par les membres du Conseil Municipal au scrutin secret, les membres élus issus du Conseil Municipal, sont donc DELCROIX Églantine, PERALDO CARRIER Odile, ALBRAND Colette, GENEROSI Geneviève, RICHARD Élisabeth, ANTOINE Agnès (vote à l'unanimité).

Sens Du Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	13

OBJET : AVENANT N°1. MARCHE. REHABILITATION DES ECURIES DU CHATEAU EN MAISON DES ASSOCIATIONS. LOT N° 4 ENTREPRISE AMC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 pour le lot n°4 de l'entreprise AMC d'un montant HT de 5 086.00 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- adoptent l'avenant N°1 pour le lot n°4 de l'entreprise AMC d'un montant HT de 5 086 euros

Sens Du Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

OBJET : AVENANT N° 1. MARCHE. REHABILITATION DES ECURIES DU CHATEAU EN MAISON DES ASSOCIATIONS. LOT N° 10 ENTREPRISE MIROITERIE DES ALPES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 négatif pour le lot n°10 de l'entreprise MIROITERIE DES ALPES d'un montant HT de - 6 055.48 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- adoptent l'avenant N°1 négatif pour le lot n°10 de l'entreprise MIROITERIE DES ALPES d'un montant HT de - 6 055.48 euros

Sens Du Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14



Objet: Déclassement de domaine public Communal parcelles D-990 et D-991 -Quartier Les Queyras – Le Château

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de transformation du Château et des écuries en pépinière d'entreprise et en maison des associations, un aménagement des espaces ouverts au public porte sur une partie des parcelles cadastrées D990 et D991 appartenant à la Commune. Ces parcelles comprennent le château et une partie non bâtie.

L'usage public de cet espace non bâti, justifie que son statut soit clarifié.

Le projet de classer ces parties de parcelle dans le domaine public communal, excepté le bâti du château qui demeure propriété privée communale, irait donc dans ce sens. En cohérence avec le projet du parking au Nord des écuries du château et du chemin menant à cet espace.

En application des dispositions prévues à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, ce classement est sans conséquence négative par rapport au fonctionnement de cet espace et des parties déjà classées dans le domaine public qui les jouxte.

Par conséquent la décision à prendre par le conseil municipal est dispensée d'enquête publique préalable.

Après débats, le conseil municipal accepte de classer les parties non bâties des parcelles cadastrées D-990 et D-991 appartenant à la commune dans le domaine public communal.

La mise à jour du cadastre se fera après transmission de la présente délibération et du document d'arpentage correspondant au service départemental du cadastre. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'exposé du Maire,

Accepte de déclasser une partie de la parcelle D-990 et une partie de la parcelle D-991 en domaine public communal

Prend note que la mairie demandera un devis auprès de deux géomètres

Ainsi fait et délibéré, les jours et an que dessus

<u>Sens Du Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

Objet: Annule et remplace la délibération 2014.17 - Approbation du déclassement du domaine public communal Le Clos du Bathéoud – La Roche de Rame - Échange de parcelles entre la Commune et M. Mme Desfontaine - Terracol

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 24 Octobre 2013 ordonnant une enquête publique jugeant de la possibilité de déclasser le domaine public communal d'une partie du domaine public communal bordant la parcelle cadastrée C802 Le Clos du Bathéoud appartenant à Mme Desfontaine et M. Terracol.

Considérant la possibilité d'échanger une partie de terrain tirée du Domaine

Public Communal située à l'Est de la maison le long du canal d'arrosage en échange de la partie Ouest de leur propriété située dans le prolongement de leur parking et déjà goudronné par la Mairie.

Vu l'enquête publique déroulée du 27 Novembre au 16 Décembre 2013 inclus; le commissaire enquêteur M. René OTTARI a rendu son rapport et ses conclusions favorables au déclassement d'une partie du domaine public communal à l'issue de cette enquête.

Après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur, consulté les plans cadastraux présentés, et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le déclassement de la partie du domaine public communal bordant la parcelle cadastrée C802 Le Clos du Bathéoud appartenant à Mme Desfontaine et M. Terracol.

Accepte l'acquisition à l'Euro symbolique d'une partie de la parcelle située sous l'emprise de l'enrochement supportant la route au sud de la propriété cadastrée C802, d'une contenance de 8 m² appartenant à Mme Desfontaine et M. Terracol et signalée par le segment BA sur le plan joint à la présente délibération

Approuve l'échange de la partie signalée BC contre la partie signalée AD sur le plan joint à la délibération. Précise que l'intégralité des frais d'actes sera à la charge de La Commune de La Roche De Rame

<u>Sens Du Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

Objet: Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec RTE – Réseau de Transport d'Électricité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention proposée par RTE – Réseau de Transport d'Électricité pour l'implantation de lignes aériennes et souterraines.

Après avoir étudié les dites conventions, le décompte d'indemnité de déboisement, l'extrait du plan parcellaire laissant apparaître les parcelles concernées,

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à unanimité, Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la convention avec RTE

<u>Sens Du Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

Objet: Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes dans le cadre du raccordement en énergie électrique « Extension Garnier »

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la



convention financière proposée par le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes, relative à la demande d'alimentation en énergie électrique issue de l'autorisation d'urbanisme n°PC00512212H0013 en date du 26/03/2013, accordé à Monsieur Garnier. Le coût de l'opération s'élève à 12 200 € HT. La contribution financière totale de la Commune est égale à 3 735,68 € HT

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer la convention financière avec le SYME 05, « Extension Garnier »

Sens Du Vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	14

VI. INFORMATIONS DIVERSES :

Michel FRISON: Présente un devis pour casser le bloc face au chalet du lac afin de créer des places de stationnement supplémentaires au lac. Les élus souhaitent que d'autres devis soient demandés afin de comparer les montants.

Daniel ALLARD: Souhaite la création d'un partage de fichiers informatiques. Une réunion aura lieu à ce sujet prochainement.

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 12/09/2014

Présents: Michel FRISON, Frédérique FLANDIN, Olivier CHIENNO, Odile PERALDO-CARRIER, Colette ALBRAND, Agnès ANTOINE, David GAUTIE, Gilbert AVERSA

Pouvoirs :

Jean Robert RICHARD donne pouvoir à Colette ALBRAND,
Daniel ALLARD donne pouvoir à Odile PERALDO-CARRIER,
Élisabeth RICHARD donne pouvoir à Frédérique FLANDIN,
Jean François ALBRAND donne pouvoir à David GAUTIE,
Églantine DELCROIX donne pouvoir à Agnès ANTOINE,

Absents: Pierre HILDEBRANDT, Geneviève GENEROSI

Secrétaire de séance: Odile PERALDO-CARRIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE. ANNÉE 2015.
RÉOUVERTURE DU CANAL DU SERRE DUC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de réouverture du canal du Serre Duc qui n'est plus fonctionnel depuis le début des années 50.

Ces travaux sont complémentaires et indispensables à la mise en place du sentier thématique sur le canal de « SERRE DUC » porté par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Ils consistent à la réouverture et au curage mécanique du canal sur le linéaire accessible et plat de ce canal ainsi qu'aux travaux de curage manuel sur le linéaire abrupt ou inaccessible par d'autres moyens.

De plus, il est nécessaire de préserver le passage ancien sur la partie pentue du canal pour la préserver de toute érosion.

Une estimation du montant de ces travaux a été faite pour un montant HT de 6 294.32 euros.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention la plus élevée possible à Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2015, afin de financer une partie de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Sollicitent Monsieur le Député afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la réserve parlementaire 2015 pour de la réouverture du canal du Serre Duc.



RISQUE SISMIQUE

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune de La Roche-de-Rame est située en aléa moyen, 4. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2011.

Mesures de prévention face au risque sismique

Prévention

Les normes parasismiques et le nouveau zonage sismique de la France imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires (PS-MI) dans le cas de certaines structures simples.

Prévision

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

Consignes générales face à un séisme

AVANT : S'organiser et anticiper

- ✓ repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- ✓ fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT : Se mettre à l'abri

- ✓ à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- ✓ à l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- ✓ en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

APRÈS : Respecter les consignes

- ✓ après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ✓ ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- ✓ vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- ✓ si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

Les associations

Croq'Jeux

une grande association pour les petits !



CROQ'JEUX c'est le joli nom de l'association parentale de La Roche de Rame.

Gérée par quatre rochons, parents d'élèves bénévoles, elle emploie quatre salariées à temps partiel, qui se chargent, avec talent, d'encadrer, en dehors des temps scolaires, les enfants de notre école, de 3 à 10 ans. Pour le déjeuner, les animatrices transforment la salle polyvalente en « cantine » qui résonne alors de tous ces « humm », « slurp », « beurk » (???), ou « miam », et puis, la cuillère hors de la bouche, ces gamins tous plus dynamiques et vivants les uns que les autres passent un bon moment autour de jeux poilants qu'elles organisent avec brio. Et puis on brosse les dents et on retourne en classe.

Sur le pont dès 7h20 pour les parents qui travaillent tôt, les animatrices sont encore là à 18h30, mais pour ceux qui travaillent tard cette fois, et gardent les petits et grands, les font goûter, puis jouer dans une ambiance de fête (au point que certains voient avec regrets leurs parents arriver!).

De fait, elles permettent fort heureusement de réaliser la nécessaire jonction entre les horaires de travail des parents et les horaires de l'école en assurant chaque jour la garderie périscolaire. Merci les filles !

Vincent Riche

Comité des fêtes

Appel à bénévoles pour le Comité des Fêtes...

On a besoin de vous, de votre énergie et de vos idées pour continuer. 2014 a été une bonne année, du beau temps lors de toutes les animations, du monde, de la bonne humeur toujours. Nous avons pu faire quelques investissements en matériel, ce qui nous permet d'être plus performant pour la buvette et le snack. Par contre, nous rencontrons des difficultés pour continuer à assurer le bon déroulement de ces journées. Manque de bras tout simplement. Nous sommes convaincus que ces animations sont indispensables à la vie de notre commune.

Francis nous a raconté cet automne les Saint LAURENT d'avant, et quelques idées d'animations sont sans doute à imiter. Rassurez-vous, on ne fera pas revenir Rika ZARAI ou Herbert LEONARD à La Roche de Rame ! Mais nous pourrions par exemple refaire les retraites aux flambeaux qui partaient de la mairie jusqu'au lac, ou la course au sac qui déclenchaient des fous rires chez les petits et les grands.

Les anciens se souviendront des mâts de cognac et autre exercice d'équilibriste sur un billot de bois savonné sur le lac ... Et les plus jeunes sont demandeurs, envie de partager, de passer un bon moment.

Alors, si le cœur vous en dit, rejoignez-nous, une assemblée générale aura lieu en début d'année.

Vous pouvez d'ores et déjà vous manifester auprès de la mairie qui transmettra .

Appalaches Country Club

Pour la deuxième année consécutive, l'Association Appalaches Country Club ouvre ses portes dans la salle polyvalente de la Roche de Rame, tous les mercredis soirs, de 18 h 15 à 21 h.

Durant l'été, les danseurs de la Roche de Rame, ont pu rendre cette activité vivante en dansant lors de diverses manifestations, comme la fête de la St-Laurent, le 9 août 2014, ou dans des lieux plus « privés », comme le Chalet du lac. Sonia et toute son équipe, ont fait participer de nombreux vacanciers, venus visiter nos montagnes, avec des initiations pour petits et grands.

Depuis début septembre, deux niveaux sont assurés à la Roche de Rame . Toujours un niveau débutant, pour ceux qui veulent découvrir la danse country, en ligne ou à deux, sur des musiques « cowboy », mais pas seulement, car la danse country sait aussi s'adapter sur des musiques modernes, comme Avicci, M. Pokora ou encore Adèle

Vous pouvez encore venir nous rejoindre jusqu'au 15 octobre, date de clôture des inscriptions.

Deux cours découverte vous sont offerts....

Pour plus de renseignements, merci de nous contacter au 06.73.22.51.05 ou par mail :

HYPERLINK « <mailto:sosodanse@hotmail.fr> » sosodanse@hotmail.fr



Chers amis,

Cet été, notre section a été endeuillée par la disparition de notre cher ami Georges Malo, nous renouvelons nos condoléances à toute sa famille. Il était un compagnon fidèle à toutes nos manifestations et nos repas.

En septembre, nous avons eu un programme très chargé : plusieurs hommages ont été rendus :

- vendredi 5 septembre, hommage à Joseph Seinturier tué au fer à cheval le 3 juillet 1944, hommage à Alfred Mondet tué au pont Roux de Prelles, hommage des tués aux chalets de l'Hermetière à St Martin de Queyrières. 9 drapeaux étaient présents dont 3 de La Roche. Le verre de l'amitié a été servi chez Ginette à Prelles.

- Samedi 6 septembre, hommage à Francis Méliat au monument aux morts de l'Argentière la Bessée, suivi le même jour par une cérémonie au monument aux morts à Briançon : 18 drapeaux présents dont 3 de La Roche.

- Jeudi 25 septembre, journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives à 18h au monument aux morts de Briançon : message, dépôts de gerbes, minute de silence suivis d'un vin d'honneur offert par la ville de Briançon : 9 drapeaux présents dont 3 de La Roche.

Le 10 septembre a eu lieu le pique-nique au camping du Lac. Nous étions une trentaine à partager un bon repas, l'après-midi un jeu de pétanque était organisé. Nous avons clôturé cette belle journée ensoleillée par un apéritif dînatoire. Nous avons apprécié la présence de Marcelle et Gilbert Bévilaqua, notre président d'honneur.

ASL des canaux de La Roche de Rame

Merci aux 201 membres de l'ASL et à nos partenaires. Les adhérents par leur travail et leur investissement personnel permettent aux 20 kilomètres des canaux porteurs d'apporter l'eau d'irrigation de notre commune. De petits travaux, mais parfois aussi de plus gros réalisés par les adhérents, comme cette intervention : extension de COUTIN ce qui a permis d'alimenter le quartier des IZOARDS.



Et sur les FRAIRIES, branchement de trois propriétaires et d'une purge en bout de conduite.

Il est nécessaire (et fort utile) à toute personne qui irrigue avec l'eau des canaux à se faire connaître auprès l'ASL dans le but de s'inscrire et d'être reconnu à travers l'association comme utilisateur (trice) d'eau d'irrigation auprès de la DDAF. A noter que les locataires désirant irriguer doivent se faire connaître dans le cas où leur propriétaire ne serait pas connu de l'ASL.

La Rive Reine représente les pêcheurs et les passionnés des milieux aquatiques de Champcella et la Roche de Rame.

En 2013, l'association a organisé deux chantiers. Le premier, sur le territoire de Champcella a consisté à disposer des petits galets dans le canal de fuite de la centrale hydro-électrique de Rama pour favoriser la



fraie des truites qui y ont déjà leurs habitudes. Le second, sur notre commune, a été de prolonger une sortie d'égouts qui se jetait dans le ruisseau du Goudeyron jusqu'à la Durance afin que les truites puissent remonter ce ruisseau pour y frayer sur toute sa longueur jusqu'au pied de la Ruine. (Voir photo des travaux jointe).

Depuis deux ans, l'association et ses bénévoles animent des stands de pêche à la ligne pour les enfants lors de la fête de l'école (2013 et 2014) et de la St Laurent (2013). Les truites sont ensuite lâchées dans le lac communal où les pêcheurs peuvent aisément les retrouver.

Chaque année, des alevinages sont effectués dans nos lacs d'altitude et nos torrents. En plus de ces alevinages, des truites maillées (prêtes à pêcher) sont lâchées dans la partie aval du Bouchouse, qui traverse le village. La cible de ces lâchés est les enfants qui peuvent accéder facilement au bord de l'eau, dans une relative sécurité et s'initier à la pêche sans avoir besoin pour prendre une truite d'être des experts en patience !

Nous avons insisté cette année sur ces lâchés en en effectuant pas moins de six, principalement axés sur les périodes de vacances scolaires. Et pour la première fois nous avons lâché des truites arc-en-ciel (en alternance avec les traditionnelles farios), qui ont l'avantage de

se pêcher plus facilement et de ne pas se croiser avec les souches sauvages. Nous attendons d'ailleurs des retours de nos jeunes pêcheurs sur ces lâchers afin de décider si nous nous convertissons totalement aux arc-en-ciel ou pas. N'hésitez pas à donner vos impressions par mail larivereine@orange.fr ou par téléphone auprès du président au 0627361341.

Le mandat des membres actuels du bureau de l'association prendra fin dans un an, en décembre 2015. Certains ne continueront pas pour des raisons d'âge ou de santé. Il faudra à cette date-là composer un nouveau bureau et nous espérons accueillir pour cela de nouveaux membres faute de quoi l'association ne pourra plus exister. En effet, nos statuts nous imposent un nombre minimum de sept personnes composant le bureau. Aussi, nous comptons sur la bonne volonté des pêcheurs rochons pour prendre le relais et venir se présenter et (re)découvrir l'association lors de notre prochaine assemblée générale à la fin du mois de février 2015.

En attendant la prochaine ouverture de la pêche à la truite, profitez de ce bel automne pour essayer le lac de la Roche qui à force de persévérance vous réservera de belles surprises...

LES ANIMATIONS D'ÉTÉ

Le foyer de l'amitié vient de reprendre ses activités après un été toutefois animé par le loto du 2 août et la participation au vide grenier du 10 août. C'est près de 200 participants qui sont venus tenter leur chance au loto qui connaît chaque année un vif succès. Grâce à la participation active de quelques membres, le foyer parvient à proposer chaque année une animation qui attire non seulement des habitants du village mais aussi du département et quelques touristes.

La présence du foyer au vide grenier (appelé kermesse) a permis la vente d'un bon nombre de réalisations apportées par les membres les plus actifs. Ces productions sont multiples et variées avec les confitures, les gâteaux, les tricots et autres produits fait main qui trouvent leur place dans la maison. Chaussettes et pulls côtoyaient les petites réalisations de travaux manuels pour le plus grand plaisir des acheteurs. La réputation des réalisations du foyer n'est plus à faire puisque des habitants du village ont même commandé des chaussettes à leur pointure pour l'an prochain, c'est dire que la solidité de ces productions et la façon de faire à l'ancienne convient bien aux acheteurs.

LE VOYAGE D'UNE JOURNÉE EN ISÈRE

Le Conseil d'Administration a proposé une journée en Isère où l'insolite a côtoyé la détente. Partis au petit matin avec les transports « Durance Écrins », les 32 participants ont découvert le village de Chatte, près de Saint Marcellin, où un passionné de modélisme ferroviaire a transformé son verger en jardin ferroviaire. Les trains de marchandises croisent les transports de passagers avec une multitude de ponts, de passages à niveau et d'aiguillages. Depuis sa création en 1988, le jardin n'a cessé de s'agrandir avec des reconstitutions de maisons, de gares, de châteaux entourés d'une végétation luxuriante régulièrement taillée à l'échelle des trains. Les adhérents du foyer ont découvert le monde du modélisme ferroviaire mais ont aussi partagé la passion d'un éternel grand enfant qui emploie aujourd'hui plusieurs personnes pour entretenir son installation.

Une croisière sur l'Isère

Après un bon repas au bord de la rivière « la Bourne » située à Saint Nazaire en Royans, les participants ont navigué tranquillement sur un bateau à roue à aubes au départ de Saint Nazaire en Royans jusqu'au village de la Sône. Agrémentée de commentaires sur la faune et la flore locales, la croisière a laissé libre cours au rêve et à la détente entrecoupés d'observations sur les hérons et autres oiseaux

qui font leur nid en bordure de l'Isère. Ce fut l'occasion de découvrir les cultures de noix qui font la renommée de la région et d'évoquer l'importance du travail de la soie au siècle dernier.

UN RAPPEL DES RÈGLES DE CONDUITE AVEC LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Quelques adhérents ont bénéficié d'une journée de test de conduite et rappel du code de la route avec la Prévention Routière. Financé par la CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) du Sud-Est, c'est un programme complet que 14 participants ont suivi sur une journée. Une remise à niveau des connaissances du code de la route a mis en évidence la nécessité de se rappeler des gestes à tenir face aux multiples panneaux qui ornent nos routes. Les différentes formes qui les composent ainsi que les couleurs ont toutes une signification précise que l'usure du temps et la routine conduisent parfois à l'oubli. L'obligation de mettre le clignotant lorsqu'on sort d'un carrefour giratoire (appelé plus communément rond point) n'est pas respectée par beaucoup de conducteurs. Les participants à ce stage ont désormais le réflexe de signaler leur intention de sortir du carrefour par l'utilisation systématique du clignotant droit. La matinée a été consacrée à ce rappel du code de la route et par la démarche du comportement du conducteur. L'automobiliste doit constamment maîtriser son véhicule par une anticipation de toutes les manœuvres des autres véhicules. La conduite n'est pas seulement une technique permettant de faire avancer une auto mais une attitude responsable prenant en compte tout l'environnement de la circulation. La présence de deux moniteurs d'auto-école, avec des véhicules adaptés, a été l'occasion de vérifier les réflexes de chacun. La mise en pratique de la matinée a été concrétisée par un parcours de 10 kms où chaque participant a été testé.

UN VOYAGE D'UNE SEMAINE EN CORSE

Au moment où ces lignes sont écrites, les 50 membres du foyer sont en train d'embarquer sur un bateau à Savone (Italie) en direction de la Corse. Durant une semaine, ils vont découvrir les charmes de l'île de beauté pour revenir les yeux et la mémoire emplis de souvenir et de paysages enchanteurs.

LE PROGRAMME DE FIN D'ANNÉE

Le foyer organise deux thés dansant à la salle polyvalente les dimanches 12 octobre et 30 novembre à 15 h. Ces animations sont ouvertes à tous, adhérents ou non et sont généralement fort appréciés pour leur convivialité et le plaisir de la danse.

UN FOUR INSOLITE

Ce samedi 27 septembre 2014, nos amis de l'association « *patrimoine de la Roche Rame* » avaient mobilisé leurs troupes pour exhumer un four présumé à poix (état initial), dans le secteur du bois du Truc.

Cette exhumation fit apparaître une structure cylindrique de 3 m de diamètre dans laquelle on trouva successivement :

- * une importante quantité de terre encombrée des blocs d'éroulement des parois.
- * une grosse quantité (30 à 50 cm) de chaux transformée en calcaire. Sa prise n'était pas totalement achevée.
- * une couche de débris charbonneux avec des branches carbonisées que la dendrochronologie¹ devrait permettre de dater. (calcaire reconstitué)



État initial →



← Calcaire reconstitué reposant sur des débris charbonneux

Manifestement, il s'agissait d'un four à chaux à combustible bois (état final).

État final →



Rappel sur le fonctionnement de ce type de fours

Les fours de ce type comportent une voûte en pierre à chaux sur laquelle on dépose le calcaire (la « pierre bleue ») à traiter. Une gueule permet d'accéder à cette voûte. C'est là que l'on enfourne le bois du foyer qui va permettre la décomposition du calcaire à 950°.

Les problèmes posés par le four du bois des trucs

Le fait d'avoir dégagé une couche charbonneuse laisse penser que la sole du foyer (c'est-à-dire le fond du four) a été atteinte mais cela reste à vérifier. **Or aucune trace de gueule n'a été trouvée.**

Cela implique que la technique utilisée ait été différente de celle que nous connaissons : pas de voûte mais un tas de branches sur lequel on dépose la pierre à chaux. Dans ces conditions la mise à feu du bois ne pouvait être obtenue qu'en ménageant une cheminée centrale.

Mais 2 difficultés majeures demeurent :

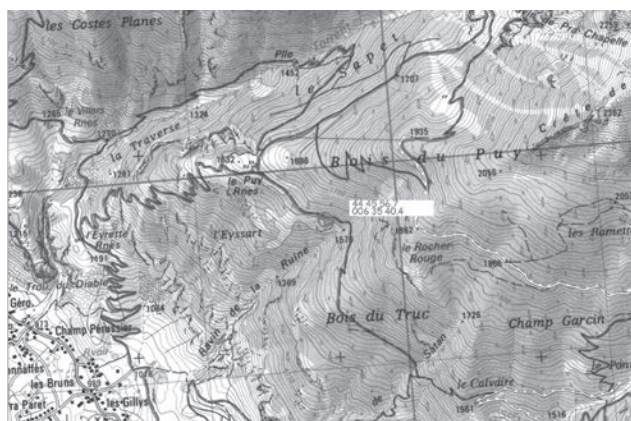
- * l'impossibilité de régler le « tirage ».
- * l'impossibilité d'ajuster la quantité de bois de chauffe nécessaire à la décomposition du calcaire.

Ce four est donc bien insolite.

Suites souhaitables

- * vérifier qu'il n'y a rien au-dessous de la sole dégagée.
- * dégager d'autres fours pour voir si leur structure est identique à celle du four du bois du Truc

¹ L'étude des « cernes » du bois.



toujours passionné par la langue locale d'autrefois.

Après l'interruption estivale où chacun a vaqué à ses occupations (jardinage, randonnée ou tout simplement vacances), le groupe a repris ses séances bimensuelles et s'attache à maintenir le patois au travers de conversations et de traductions de textes. C'est souvent à partir d'un texte ou d'une histoire locale authentique que les patoisants s'efforcent d'établir une traduction.

Les discussions sont toujours animées de manière conviviale et chacun propose la traduction qu'il connaît suivant son origine. En effet, le patois était différent d'un village à l'autre ! Mais le groupe trouve toujours un consensus et c'est autour du verre de l'amitié et de biscuits, dans un climat bon enfant, que les passionnés de la langue locale passent un agréable moment qui s'apparente aux veillées d'autrefois.

Nous vous proposons l'un des derniers textes travaillés cette année qui illustre bien la vie rurale de notre village.

Larja !

pèr Patoisants Rouchoun

Dins lou tèms, chasque meisoun avió qu'un mani troupéu de chabro e de fié e chasque masage avió soun endré bèn marca de la coumuno per ana garda.

Les meisoun, l'uno après l'autro, devioun ana garda un jour pèr cinc bestio, mai aquéu que partejavo soun moutoun (l'aret) avió pèr avantage de garda un jour de mens, en coumpensacioun, à chasque cóp. À la proumiero néu, les bestio restavoun à l'estable pèr tout l'ivern. De primo, quand lous buissoun d'amalenchié (amaranchié) durbiavoun sus joulío flour blanchó dins les couosto, les bèstio tournavon sourti.

Eron defouor de primo e d'indarrié, l'estiéu lou passavon en estivo, à la mountagno. Ma restavoun au pais les chabro qu'avien encaro dóu la, pèr lous besoun de la familho. Lou troupéu ero plus mani e touti les bestio eron regroupado. Lou pastre dóu jour fourmavo soun troupéu en bramant d'un caire à l'autro: "**LARJA !**", de bouon matin.

Ero lou reveil dóu pais : lous estable se durbiavoun, les bestio s'escapavon léu-léu dins lou troupéu en formacioun, tout en bialant, lous chin japavoun de touti caire, les sounailho tintavon e chascun se disió : **bounjour, vai ?** E coume toujours charravon dóu tèms dóu jour à veni !

Qau ero lou pastre ? Aco ero reserva i grandi persouno que lous mai jouve eron à l'escolo. Chalió faire mefi que lou troupéu anesse pas dins lou boué (bosc) dous *E&F*, que lous garde, d'aquéu tèms, vous bitavoun aisamen un'amendo. E i avio enca un moument impourtant, de vespre, quouro l'avé tournavo à sis estable. Alours, aco ero també l'affaire dous mani que devien embara les bestio dins sis estable e pas les leissa ana se coungousta dins l'orto, à engoula tout aquello bouon'ourtalho, se noun, mefi !

Sortez-les !

par les Patoisants Rochons

Dans le temps, chaque maison n'avait qu'un petit troupeau de chèvres et de moutons et chaque hameau avait son quartier bien précis de la commune pour aller pâturer.

Les maisons, l'une après l'autre, devaient aller garder un jour pour cinq bêtes, mais celle qui partageait son mouton reproducteur gardait un jour de moins, en compensation, à chaque tour de rôle. Dès la première neige, les bêtes restaient à l'étable pour tout l'hiver. Au printemps, quand les buissons d'amélanchier ouvraient leurs belles fleurs blanches, sur les coteaux, il était temps de sortir de nouveau les bêtes. Elles pâturaient dehors, du printemps à l'automne, tandis que l'été, elles partaient en estive, à la montagne. Mais restaient au village que les chèvres qui avaient encore du lait, pour les besoins de la famille. Le troupeau était alors réduit et les bêtes de plusieurs hameaux, étaient regroupées. Le berger du jour formait son troupeau en criant, de bon-matin, d'un côté à l'autre : **Sortez-les !**

C'était le réveil du pays : les étables s'ouvraient, les bêtes s'échappaient bien vite dans le troupeau en formation, tout en bêlant, les chiens aboyaient de tout côté, les sonnailles tintaient et chacun se disait - **bonjour, ça va ?** Et comme toujours, on bavardait sur le temps de la journée à venir.

Qui était le berger ? Ça c'était réservé aux adultes, car les enfants étaient à l'école. Il fallait prendre garde que le troupeau n'allât pas dans les bois des *Eaux & Forêts*, car les gardes de ce temps-là, vous collaient facilement une amende. Et, il y avait encore un moment important, le soir, quand les bêtes retournaient dans leurs étables. Alors ça, c'était aussi l'affaire des enfants qui devaient enfermer les bêtes et ne pas les laisser aller se régaler dans le potager, à engloutir tout ces bons légumes, sinon gare !

CROQ'JEUX



Ci-dessus, les 4 animatrices souriantes de Croq'Jeux, de gauche à droite: Clarisse Kléber, Sonia Mouchet, Véronique Bianco et Aurore Lambert

FOYER DE L'AMITIÉ



Devant le bateau à aubes sur l'Isère

AMAC



Le jour du départ pour la Corse

APPALACHES



*Groupe de danse, Appalachians Country Club Les Rives de Ranso
18 juillet 2014*



Les participants et les animateurs de la journée « prévention routière »

PATRIMOINE



*Dimanche 10 août 2014 - St Laurent
200 miches comme celles-ci qui attendent
de rentrer dans le four et, qui une fois cuites,
ont été vendues... comme des petits pains!*



*EXPOSITION
« Les Poilus de la Roche »
1,2 et 3 août 2014*



*La bua, 9 août 2014
Comme arrière arrière grand maman!*

ROUCHOUN PATOISANT

